

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

Etaient absents :

Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013

Délibération N°2013 / 68

Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée:

En son article L2312-1 le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un débat sur les orientations générales qui vont être mises en œuvre pour l'année doit précéder le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la vie démocratique dans notre ville et de la procédure budgétaire. Il permet de présenter le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale (environnement économique et institutionnel, nature et niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville, équilibre général du budget, politique de financement).

Il sera suivi par les votes du budget primitif et des taux des trois taxes municipales.

La présentation qui vous est faite aujourd'hui s'inscrit, dans la perspective du retour à l'équilibre des finances publiques, car il s'agit de tenir les engagements de la France vis-à-vis de ses partenaires européens. La nouveauté, cette année, découle des orientations politiques définies depuis quelques mois : elles introduisent des changements qui vont avoir des conséquences importantes pour la construction du projet de budget pour 2013, et pour les années de la présente législature. Il faut s'attendre à moins de ressources publiques, et à davantage d'obligations ou de transferts de charges non financés.

Pour l'élaboration de ce budget notre réflexion s'articule autour de deux questions :

- Quelles contraintes vont peser sur nos décisions au cours des prochaines années : évolution de la croissance, poids des prélèvements fiscaux, évolution des concours de l'Etat aux communes, incidence des nouvelles politiques gouvernementales (logement, éducation, etc.), mise en place d'une solidarité financière entre les villes et les groupements de communes, accès aux emprunts bancaires, capacité financière de nos co-financeurs ?

- Comment préserver et améliorer les prestations de la Ville en direction des Ajacciens tout en réalisant de fortes économies ?

PARTIE 1

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

I – Les perspectives économiques et financières

II – La loi de finances pour 2013

III – L'accès aux financements bancaires et l'impact sur les communes

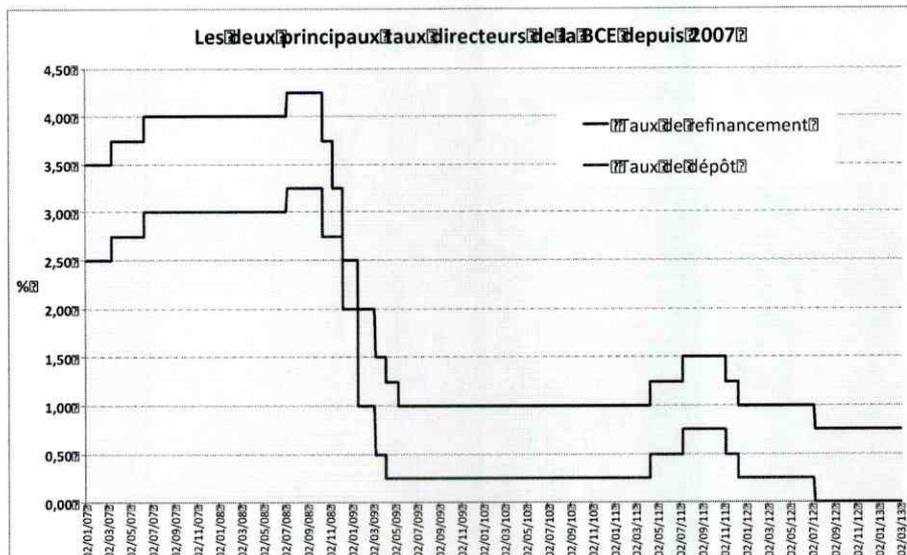
IV – Les réformes importantes à venir

I – Les perspectives économiques et financières

1.1. Le contexte international et les perspectives en zone Euro

a) *le ralentissement de l'activité économique observé en 2012*

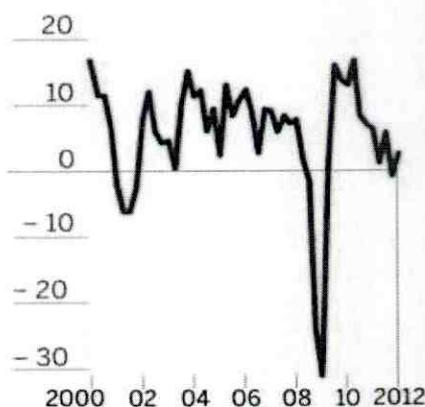
L'économie mondiale s'est affaiblie depuis le printemps 2012 sous l'effet des évolutions dans la zone euro où la récession s'est installée. L'assainissement budgétaire, le désendettement des ménages dans nombre de pays et une confiance en berne sont autant de facteurs qui freinent l'activité. La politique monétaire « accommodante » de la Banque Centrale Européenne (le principal taux directeur atteint son plus bas historique à 0,75%) permet aux tensions financières de s'apaiser quelque peu sans toutefois contrebalancer, loin s'en faut, les effets des politiques budgétaires encore restrictives.



Les économies extérieures au vieux continent souffrent aussi de la crise en raison de ses répercussions sur le commerce et sur la confiance. Les ajustements en cours des bilans bancaires et les nouveaux coups portés à la confiance des consommateurs contribuent à l'atonie de la demande des ménages dans nombre de pays. L'investissement des entreprises s'avère également en phase de stagnation, sauf au Japon, où les travaux de reconstruction se poursuivent.

Les signes d'une économie mondiale très ralentie

ÉVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL DES BIENS ET SERVICES en %



TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN 2011 ET EN 2012 en %

	2011	2012
Etats-Unis	1,8	2,3
Japon	-0,8	2,2
Allemagne	3,1	0,8
France	1,7	0,1
Italie	0,5	-2,4
Royaume-Uni	0,8	-0,7
Chine	9,2	8
Inde	7,1	6,1
Brésil	2,7	2,5

SOURCE : OCDE, FMI

Comme le montre le tableau ci-dessus, en 2012, une révision à la baisse des taux de croissance est observable un peu partout. Elle est toutefois plus prononcée dans deux groupes de pays : les membres de la zone euro pour lesquels on prévoit une contraction du PIB et trois des plus grandes économies du marché émergent : la Chine, l'Inde et le Brésil.

b) Des perspectives moroses en 2013

Les perspectives économiques sont très incertaines et tributaires des aléas associés à la nature et au calendrier des décisions qui seront prises pour résoudre la crise dans la zone euro, au plafonnement de la dette aux États-Unis et à la reprise de l'activité dans les économies de marché émergentes.

Selon le rapport économique, social et financier joint au Projet de Loi de Finances (PLF), la croissance mondiale resterait fragile et très hétérogène en 2013. Les économies des pays émergents demeureraient relativement dynamiques à la différence de celles des pays développés qui ne croîtraient qu'à un rythme inférieur à 2,0%.

En zone euro, les plans de consolidation budgétaire continuent de s'empiler, alors que le désendettement du secteur privé se poursuit et que les marchés du travail sont très dégradés. Les perspectives de demande intérieure demeurent donc particulièrement mauvaises. Le ralentissement des économies émergentes (Chine et Brésil notamment) et les incertitudes sur le cycle américain (falaise budgétaire) laissent peu d'espoir s'agissant de la demande externe pour l'activité de la zone en 2013. L'OCDE table ainsi sur une contraction du PIB européen à hauteur de -0,1%.

Taux de croissance du PIB	2011	2012	2013
Zone Euro	1,5%	-0,4%	-0,1%
Etats-Unis	1,8%	2,3%	2,0%
Japon	-0,8%	2,2%	0,7%
Chine	9,2%	8,0%	8,5%
Brésil	2,7%	2,5%	4,0%

source : OCDE

La Banque Centrale Européenne prévoit de son côté une diminution du PIB de -0,5% en 2013 dans la zone euro (données de mars 2013).

En matière de déficit public, le solde de la zone euro reviendrait de 4,1 % du PIB en 2011 à 3,4 % en 2012. Il serait ramené à 2,6 % en 2013. L'effort structurel, estimé en corrigeant l'évolution du déficit des effets de la conjoncture, serait de l'ordre de 1,5 point de PIB. Cependant, pour les pays les plus fragiles, l'ampleur des mesures d'ajustement structurel serait un peu moins marquée en 2013 qu'en 2012.

Les performances budgétaires des pays restent très hétérogènes, entre l'Allemagne qui n'est plus très loin de l'équilibre et les pays en difficulté qui connaissent encore des déficits très prononcés.

1.2. Les perspectives sur le plan national

L'activité économique de la France est à l'arrêt depuis le 2^{ème} trimestre 2012. La croissance du PIB en 2012 devrait être nulle (source : Banque de France, Note de conjoncture du 15 mars). Les prévisionnistes (dont l'OCDE et le FMI) tablent sur une reprise modeste à hauteur de +0,3% du PIB en 2013.

La hausse des prix à la consommation s'est maintenue à 2,0% en 2012 sous l'effet notamment du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires. En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,7% du fait d'un possible repli de l'inflation des biens manufacturés.

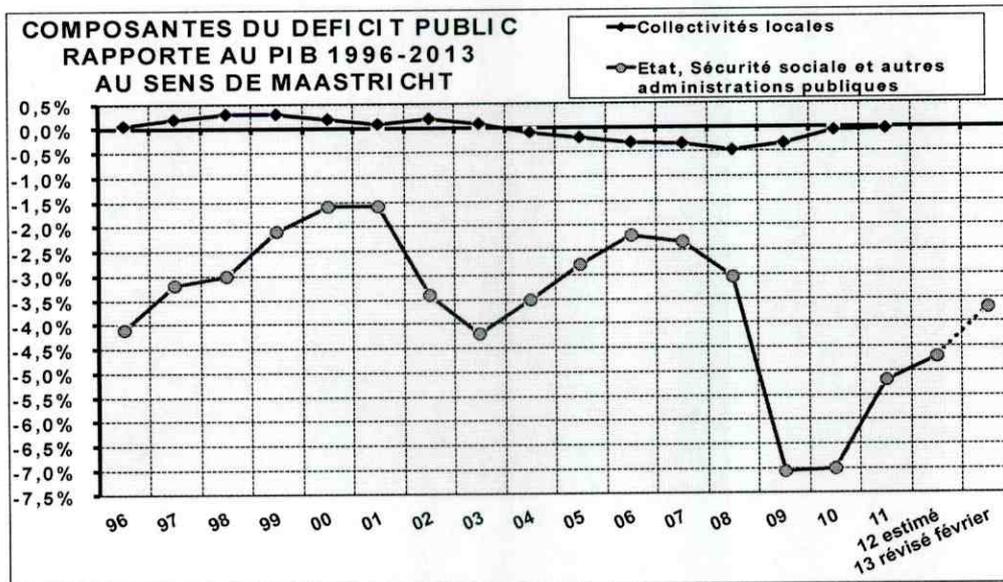
Le chômage frappe désormais plus de 10% de la population active selon l'INSEE, soit un niveau jamais atteint depuis 1999.

II – La loi de finances pour 2013

2.1. Eléments de cadrage

Conformément à la prévision de la Loi de finances rectificative du 16 août 2012, le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à -4,5 points de PIB en 2012. Pour 2013, l'objectif de réduction du déficit public à -3,0% a été relevé, lors d'un discours du président de la République à Dijon le 12 mars dernier, à -3,7% du PIB, soit un niveau plus conforme aux prévisions des économistes.

En effet, si la plupart des instituts de conjoncture prévoient une croissance autour de +0,3% pour 2013 (cf supra), l'hypothèse sur laquelle est bâtie la Loi de Finances 2013 s'établit à +0,8%. Or, un dixième de point de PIB en moins soustrait à peu près un milliard d'euros de recettes et contraint ainsi l'Etat à réaliser des économies supplémentaires pour un montant équivalent.



A ce titre, le gouvernement a prévu dans la Loi de Finances Initiale (LFI) de réaliser 30 milliards d'euros d'économies budgétaires.

Cette stratégie de maîtrise de la dépense publique concerne l'ensemble des acteurs publics. Les dépenses de l'Etat (hors charge de la dette et pensions) seront stabilisées en valeur, la progression de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est contenue à 2,7% et enfin, les administrations publiques locales sont mises à contribution avec le gel des concours de l'Etat en 2013.

2.2. Les concours aux collectivités locales

En 2012, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales, qui comprend la majorité des transferts (DGF, DGD, compensations de fiscalité, etc.) à l'exception de quelques dotations spécifiques (FCTVA, DCRTP, amendes de police, dégrèvements de fiscalité locales, etc.) avait été stabilisée en valeur. Cette norme d'indexation est reconduite en 2013. Les principaux concours de l'Etat sont ainsi insérés dans une enveloppe dont l'évolution est contrainte dans une logique de « guichet fermé ».

L'effort de maîtrise de la dépense publique qui se répercute sur les collectivités locales sera maintenu jusqu'en 2017. Il sera partagé entre l'ensemble des acteurs, dont les villes. La loi de programmation 2012-2017 prévoyait déjà une baisse des concours de l'Etat aux collectivités en 2014 et 2015 à hauteur de 750 millions d'euros en moins par an. Afin de financer le Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE), une diminution supplémentaire des concours de l'Etat aux collectivités locales sera imposée à hauteur de 750 M€ en 2014 et 750 M€ en 2015. Globalement, l'enveloppe normée diminuera ainsi de 6% à l'horizon de 2015.

Il convient de préciser qu'à partir de 2014, les modalités d'association des collectivités à l'effort de redressement seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

2.3. Les concours financiers propres à la ville

Les concours de l'Etat versés à la ville d'Ajaccio se composent principalement de trois dotations de fonctionnement : la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

A ce jour, seul le montant de la dotation forfaitaire a fait l'objet d'une notification. Les crédits estimatifs concernant la DSU et la DNP devront ainsi être ajustés lors des prochaines décisions modificatives.

- **la dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est composée de quatre parts : la dotation de base, la dotation de superficie, la compensation « baisse de DCTP » et le complément de garantie.

L'évolution de cette dotation dépend de deux facteurs essentiels : la croissance démographique et le choix du Comité des Finances Locales (CFL) concernant l'évolution de la part garantie. En l'occurrence, la population légale prise en référence par l'INSEE en 2013 a augmenté de manière sensible (+1,85% soit 1203 habitants supplémentaires par rapport à 2012) ; d'autre part, le CFL a décidé de réduire l'enveloppe du complément de garantie de 110 M€ au niveau national soit -2,25% en moyenne (les communes sont écrêtées en fonction de leur potentiel fiscal par habitant corrigé d'un coefficient logarithmique).

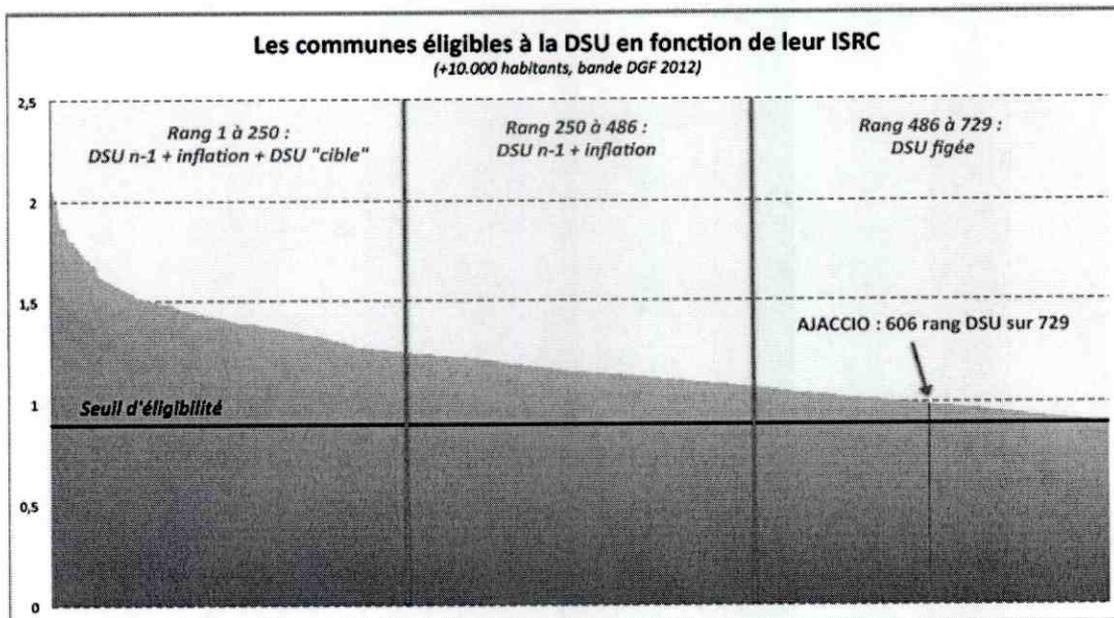
DOTATION FORFAITAIRE	2011	2012	2013
Population DGF	777778318	777777928	7777759180
Mont population INSEE	777775383	777775000	
Dotation de base	77777056359 €	7777768356 €	7777728918 €
Taux de progression	0,9%	-1,1%	2,0%
Superficie (ha)	777778203	777778203	777778203
Dotation superficière	777776339 €	777776339 €	777776339 €
Taux de progression	0,0%	0,0%	0,0%
Comp. part PPS et baisses DCTP	7777747167 €	7777747167 €	7777747167 €
Taux de progression	0,0%	0,0%	0,0%
Complément de garantie	77777549333 €	77777549333 €	777775786225 €
Taux de progression	-3,1%	0,0%	-1,1%
Dotation en €	77777479399 €	77777491795 €	77777488749 €
Variation (%)	-0,8%	-0,6%	0,7%

Globalement, la dotation forfaitaire progresse de 0,7% (soit +97 k€) sous l'effet de l'augmentation de la population et en dépit d'un écrêtement de 1,1% du complément de garantie.

- **la dotation de solidarité urbaine**

La commune occupait en 2012 le 606^{ème} rang selon l'indice synthétique de ressources et de charges composé des critères suivants : le potentiel financier (45%), la part des logements sociaux (15%), la part des bénéficiaires de l'Aide Personnel au Logement (30%) et le revenu par habitant (10%).

Sur les 972 communes françaises de plus de 10.000 habitants, les communes classées entre les rangs 486 et 729 voient leur dotation figée en valeur.



Il est ainsi possible d'anticiper le gel de la DSU à son niveau 2012, soit 1,2 M€.

DSU	2011	2012	2013
Population DGF	7778618	77767928	77789180
Indice Synthétique	77771,033	77770,979	77770,99
DSU droit commun	1216580 €	1216580 €	1216580 €
Taux de progression	0,0%	0,0%	0,0%
DSU cible	7777777 €	7777777 €	7777777 €
Taux de progression			
Ecrêtement exceptionnel (rang > 486)	7777777	7777777	7777777
Dotation en €	1216580 €	1216580 €	1216580 €
Variation (%)	0,0%	0,0%	0,0%

• la dotation nationale de péréquation

La DNP dépend de deux critères principaux : le potentiel financier et l'effort fiscal.

Depuis la refonte des potentiels financiers en raison de la suppression de la taxe professionnelle, la hiérarchie des communes en termes de richesse fiscale a été modifiée en profondeur. Le rapport au potentiel fiscal moyen de la strate de la ville d' Ajaccio est ainsi passé de -22% à -15%. Cet enrichissement virtuel dégrade mécaniquement le positionnement de la commune au regard des critères péréquateurs.

La DNP « spontanée » s'établit ainsi à 0,83 M€ en 2012 contre 1,2 M€ en 2011 (-32%). Ce n'est qu'à la faveur d'un mécanisme de garantie introduit par le législateur en 2012 que la baisse de dotation se trouve « plafonnée » à -10% en 2012.

De fait, la dotation devrait baisser tous les ans jusqu'à atteindre le montant de la dotation spontanée.

DNP PART PRINCIPALE		2011	2012	2013
Potentiel financier/hab.		75	61	61
FIN/hab. moyen de strate		128	142	142
DNP part principale "spontanée"		219 73 €	33 93 €	48 48 €
Crétement 20% dotation -1				
Garantie 0% dotation -1			64 33	39 25
DNP part principale corrigée		219 73 €	97 26 €	87 73 €
Taux de progression		4,4%	-10,0%	-10,0%
DNP PART MAJORATION		2011	2012	2013
Potentiel fiscal TP/hab.		86	14	14
fisc/hab. moyen de strate		18	01	01
DNP part majoration "spontanée"		47 33 €	27 22 €	31 14 €
Taux de progression		1,3%	-8,0%	1,8%
Dotation en €		2011	2012	2013
		66 06 €	24 47 €	19 87 €
Variation (%)		3,9%	-9,7%	-8,0%

Il est ainsi possible d'anticiper une diminution de 106 k€ de la DNP en 2013.

Globalement, la DGF d'Ajaccio passerait de 16,63 M€ à 16,62 M€ entre 2012 et 2013, soit une baisse de 0,05%.

III – L'accès aux financements bancaires et l'impact sur les communes

Un autre paramètre difficilement lisible à moyen terme nous affecte : l'accès au financement à court terme (ligne de trésorerie) et à long terme (emprunt bancaire classique). Ces difficultés d'accès à la liquidité frappent les collectivités de toutes tailles et de tous types : les enquêtes réalisées par l'Association des maires de France, par l'Association des maires des grandes villes de France ou par l'Association des départements de France témoignent de la rareté du crédit. Ce qui, hier encore, était simple devient donc très complexe.

Rappelons que la crise financière de 2008 a induit une crise de liquidité dans le secteur bancaire et a mis un terme à une situation confortable pour les villes (concurrence accrue entre les banques, offre de crédit abondante et liquidités bon marché). De plus, à la suite de cette crise et de la faillite de nombreuses banques, le G20 a demandé de renforcer les réserves bancaires (réglementation dite « Bâle III »). Cette dernière vise à rendre obligatoire la couverture des crédits par un certain montant de fonds propres (ratio de solvabilité) et l'adossement de la durée des prêts accordés à la durée des financements levés par les banques (ratio de liquidité à court et moyen terme). La mise en place de ces ratios a entraîné deux effets immédiats pour les collectivités territoriales : une réduction très forte des offres de prêts, et une augmentation des marges, principalement due à l'accroissement de la rémunération du risque pour les banques.

En début d'année 2012, le besoin de financement des collectivités territoriales a été estimé à 20 milliards d'euros ; en fonction de la présence ou non de banques étrangères, le montant des demandes non satisfaites était compris dans une fourchette de 7 à 9 milliards d'euros.

Qu'en sera-t-il en 2013 ? Nous attendons les conditions de fonctionnement de la banque codétenue par la Banque Postale et la CDC, appelée Banque Postale Développement Local (BPDFL), dont la création est soumise à l'accord de la Commission Européenne, compte tenu de son montage (désolidarisation entre la foncière Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local concentrant chez cette dernière les actifs toxiques).

Reste en suspens la question de la capacité d'engagement en 2013 de nos financeurs, tels que la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de la Corse du sud ou encore la Caisse d'Allocations Familiales. Quel impact un éventuel affaiblissement de nos partenariats avec ces co-financeurs essentiels aurait-il sur l'équilibre de nos montages financiers ?

IV – Les réformes importantes à venir

Enfin, de nombreuses mesures ou réformes importantes à venir auront un impact déterminant sur les villes. Citons les principales :

- le projet de loi sur l'acte III de la décentralisation,
- le pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales,
- la certification des comptes des collectivités locales,
- la concertation sur « les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations »,
- le projet de loi créant les emplois d'avenir,
- la réforme des rythmes scolaires.

PARTIE II

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

I – LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA GESTION 2012

II – LA SOLVABILITE DE LA VILLE

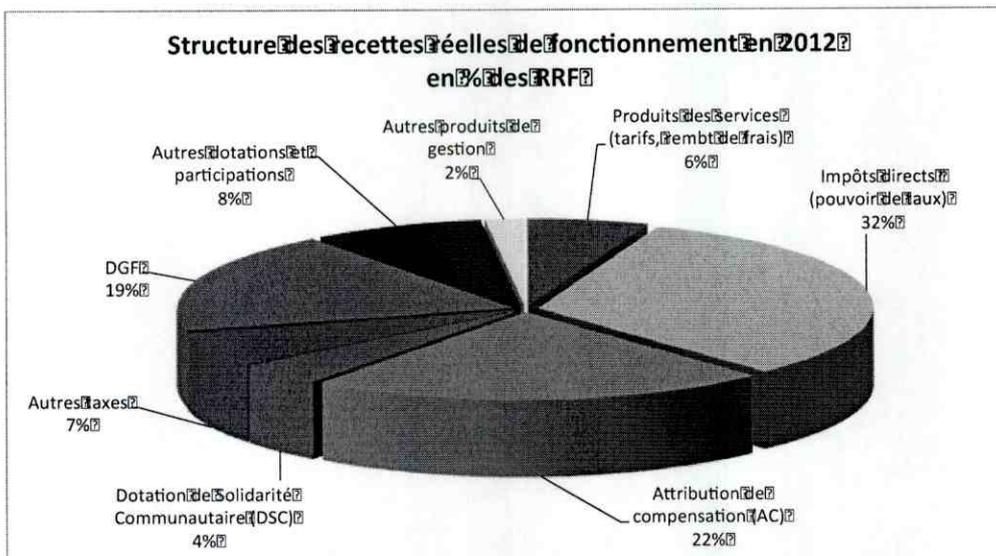
I – Les premiers enseignements de la gestion 2012

L'examen du compte administratif « provisoire » relatif à l'exercice 2012 laisse apparaître les résultats suivants :

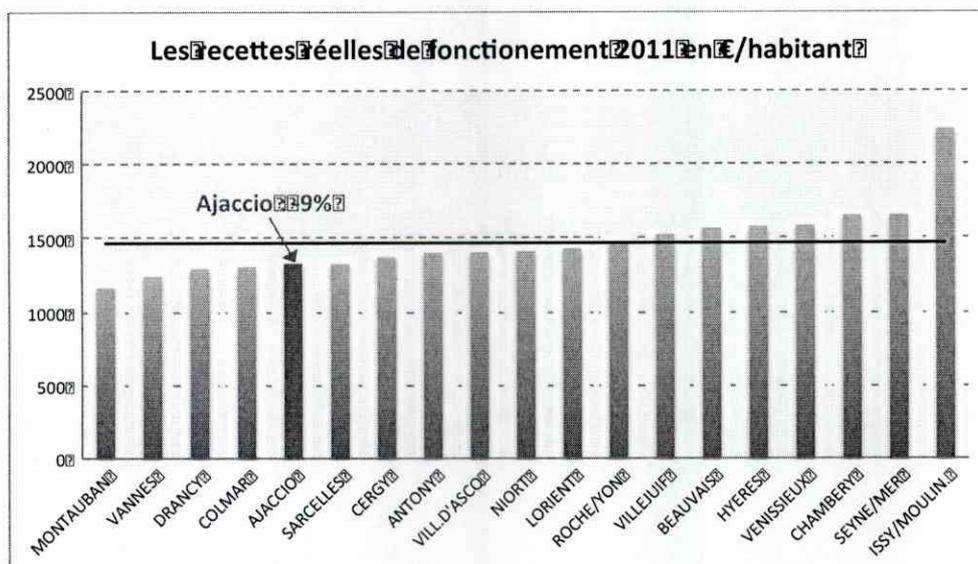
- les recettes courantes (hors éléments exceptionnels) atteignent 88,8 M€ soit une augmentation de +2,0% par comparaison à 2011.
- des charges de fonctionnement qui atteignent 80,7 M€ soit une progression de +2,3% par comparaison à 2011.
- une épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes de gestion et les charges réelles de fonctionnement, de 8,1 M€ soit une contraction très légère (-0,1 M€) par rapport à 2011. Ce niveau d'épargne brute permet à la ville de couvrir le remboursement du capital de la dette (5,1 M€).
- la commune a par ailleurs investi près de 24 M€ en 2012.

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de gestion	78,1	Recettes de gestion 88,8
	Frais financiers	2,5	
	EPARGNE BRUTE	8,1	
INVESTISSEMENT	Remboursement du capital	5,1	EPARGNE BRUTE 8,1
	Investissements communaux	23,8	Recettes d'investissement 12,0
			Emprunts nouveaux 8,8

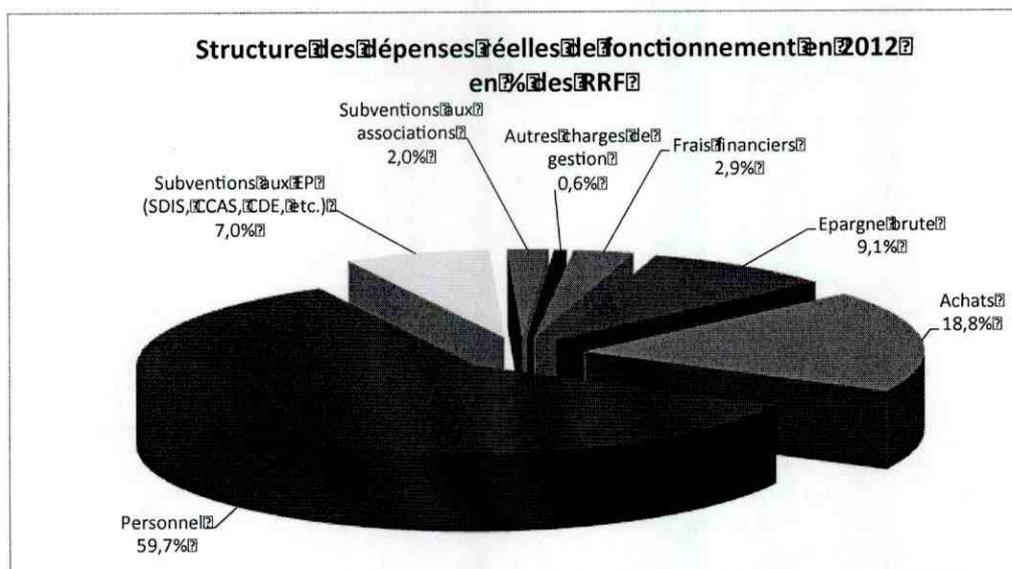
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 88,8 M€. Le produit des impositions directes constitue le premier poste de recettes (32%), devant les « reversements » de la CAPA (Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) qui représentent 26% des recettes réelles de fonctionnement et la DGF (19%).



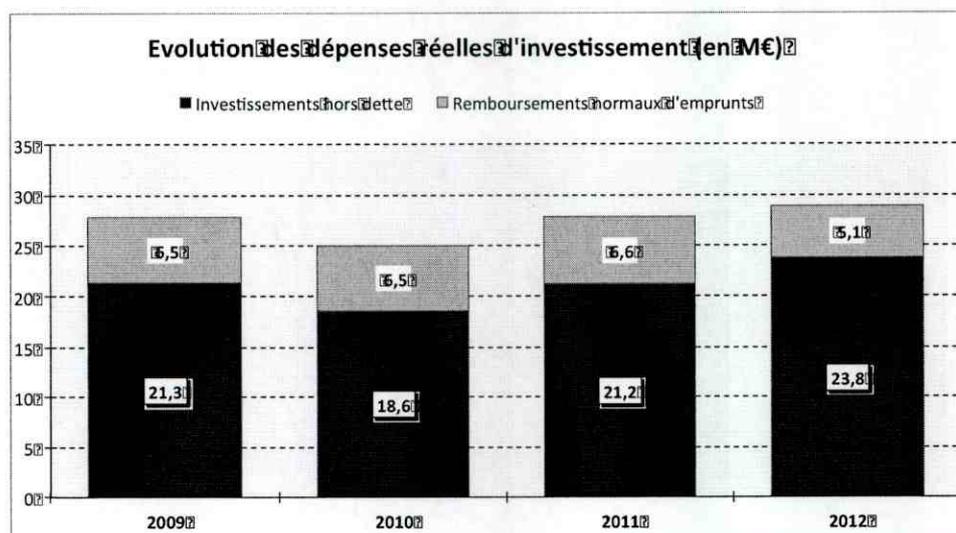
Au regard des statistiques officielles publiées par Bercy (relatives à l'exercice 2011), la ville perçoit des recettes réelles de fonctionnement inférieures de 9% aux communes appartenant à la même strate démographique. Ce constat est principalement imputable à la faiblesse relative du produit des impositions directes. Ramené à l'habitant, Ajaccio lève 18% de produit fiscal en moins que les communes comparables.



Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 80,7 M€. Les charges de personnel absorbent près de 60% des recettes, contre 19% pour les achats et 9% pour les subventions et contingents.



En matière d'investissement, les dépenses constatées en 2012 s'élèvent à 23,8 M€ soit un niveau supérieur à la moyenne observée sur les quatre derniers exercices et qui s'établit à 19,9 M€ par an.

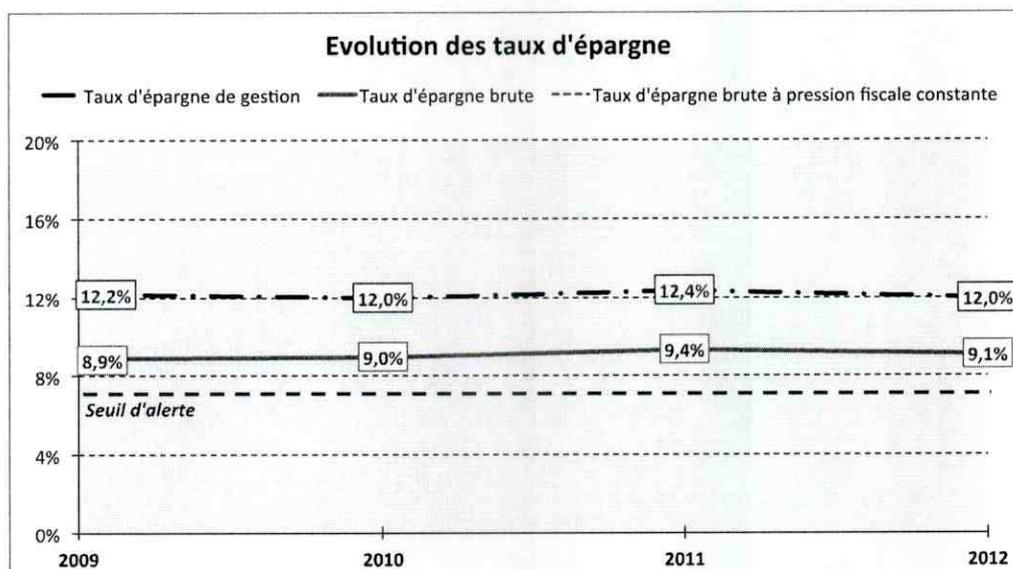


II – Les indicateurs de solvabilité

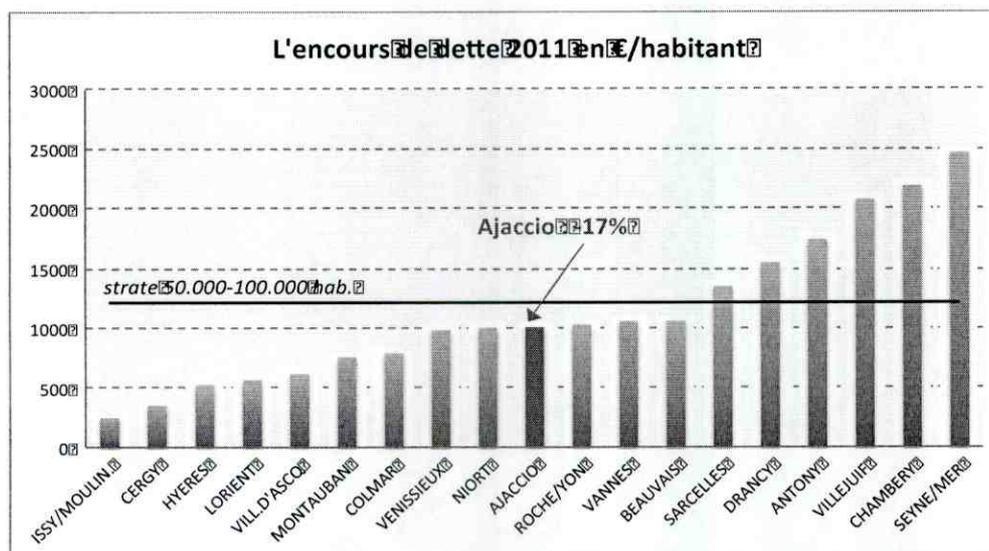
La solvabilité de la collectivité désigne sa capacité à faire face aux engagements de dette contractée dans le temps. Deux agrégats doivent être analysés précisément : l'épargne brute et l'encours de dette.

Au regard du compte administratif « provisoire », la ville dégage en 2012 une épargne brute représentant 9,1% des recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute est

inférieur à la moyenne nationale des villes appartenant à la même strate démographique (12%) mais il demeure cependant supérieur au seuil d'alerte traditionnellement admis de 7,0%.

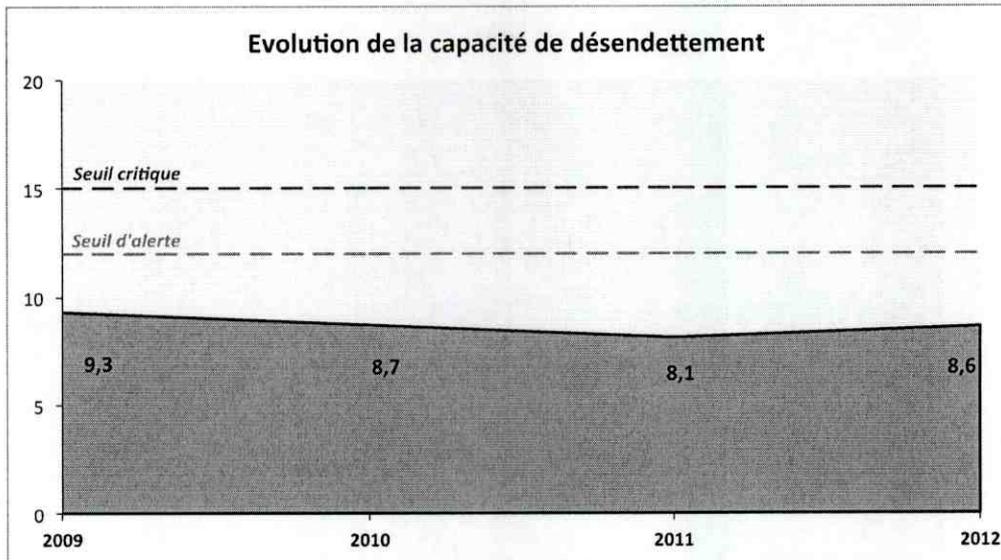


L'encours de dette de la collectivité s'élève à 69,4 M€ à la fin de l'exercice 2012 (lignes de trésorerie incluses). Par comparaison aux villes de la strate, la municipalité affiche un encours de dette par habitant inférieur de 17% à la moyenne comme le montre le graphique ci-dessous.



Pour mesurer la capacité d'une ville à rembourser sa dette, les analystes financiers observent principalement l'évolution d'un ratio : la capacité de désendettement. Cet indicateur désigne le nombre d'année d'épargne brute qu'il conviendrait de consacrer au remboursement de la dette jusqu'à l'extinction de cette dernière. Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement d'une commune ne doit pas excéder le seuil limite de 15 ans.

A la fin de l'exercice 2012, le ratio propre à la ville d'Ajaccio s'établit à 8,6 années, témoignant ainsi d'une situation financière équilibrée au 31 décembre 2012.



PARTIE III

LES ORIENTATIONS 2013

DU BUDGET DE LA VILLE

D'AJACCIO

I – RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II – RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comme nous avons pu le voir dans la première partie, le contexte économique et financier national international incite les collectivités locales à la plus grande prudence. Face à cette situation économique, sociale et financière extrêmement difficile qui frappe notre pays, et compte tenu de l'effort de redressement économique engagé par le gouvernement, le budget primitif 2013 de la ville d'Ajaccio est contraint et nécessite plus que jamais une gestion rigoureuse. Il est d'abord contraint en recettes par l'évolution des concours de l'Etat, mais aussi en dépenses, par le poids de la dette et celui des charges de structure.

L'exercice de prospective budgétaire, s'il a du sens au cours du mandat, est moins significatif pour une année qui sera la dernière de ce mandat. Les difficultés de l'environnement budgétaire des collectivités leur imposeront nécessairement de repenser le cadre de leurs actions. Des charges nouvelles vont devoir être assumées en lieu et place de l'Etat, alors que dans le même temps celui-ci va diminuer ses dotations et subventions. Tout cela nécessitera impérativement des arbitrages dans les années à venir.

Si en 2012, la Ville d'Ajaccio a pu s'appuyer sur la maîtrise de son budget de fonctionnement pour financer en partie ses investissements, les nombreux projets étant entrés dans leur phase de réalisation et de concrétisation pour 2013, le recours à l'emprunt devra être néanmoins légèrement plus important que les années précédentes.

Afin de privilégier les projets déjà engagés ou validés compte tenu de leur intérêt, la maîtrise du budget de fonctionnement sera encore une fois un enjeu majeur, dans un contexte dont on a pu mesurer les difficultés par ailleurs.

Après plusieurs années de rigueur de gestion, l'équation « baisse des dépenses de fonctionnement et amélioration des recettes de fonctionnement » est naturellement de plus en plus difficile à résoudre à périmètre constant de services rendus, au moment même où, plus que jamais, l'attente des Ajacciens se porte vers plus de services de la part de la collectivité. Pourtant, de la maîtrise du budget de fonctionnement dépend en grande partie de la capacité à investir. Or, il est difficile d'imaginer que nos recettes de fonctionnement progressent significativement. Nos dépenses de fonctionnement, quant à elles, tendent mécaniquement à progresser malgré nos efforts (dépenses de personnel, frais financiers, contrats de maintenance, prix de l'énergie).

La stratégie 2013 visera donc à des économies draconiennes sur l'ensemble des lignes de dépenses.

I – RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A – Les produits de fonctionnement en 2013

S'agissant de ses recettes de fonctionnement, la Ville d'Ajaccio dispose de très peu de marge de manœuvre. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale et la modération de l'ensemble de ses tarifs, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance d'évolution n'est pas, comme on l'a vu, à la hausse.

Respectant son engagement de stabilité fiscale, la municipalité n'augmentera pas, en 2013, les taux d'imposition communaux. Ceux-ci demeureront donc inchangés pour la 12ème année consécutive : 22.72% pour la taxe d'habitation, 17.02% pour la taxe foncière sur le bâti et 46.24% pour la taxe foncière sur le non bâti.

1. Impôts et taxes (chap.73)

Le chapitre des impôts et taxes du budget de la Ville constitue le premier poste avec près de 65 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'année 2013 confirme la bonne tenue des bases de notre territoire avec un produit global attendu aux environs de 29,237 Millions d'euros. Cette progression de 3.60 % est due non seulement à la traditionnelle revalorisation annuelle des bases décidée par le Parlement mais également par l'évolution physique dynamiques de nos bases.

L'enveloppe de la dotation de compensation versée par la CAPA est figée à hauteur des années précédentes soit 19 664 711 €, aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu pour 2013.

L'inscription budgétaire concernant la dotation de solidarité communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes est portée à 3 754 000 €.

Les autres taxes diverses devraient rester stables par rapport à celles de 2012, à hauteur de 5.2 M€. Elles concernent les redevances perçues au titre de la taxe sur l'électricité, la taxe

attendue sur le produit des jeux, la taxe concernant la publicité ainsi que les droits de mutation liés à la vente de foncier sur le territoire communal.

L'enveloppe consacrée au chapitre 73 s'élèvera aux alentours de 58 millions d'euros.

2. Dotations et participations (chap.74)

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales – hors FCTVA et mesures nouvelles – sont gelés dans le projet de loi de finances pour 2013. Cette stabilisation en valeur, décidée « dans le but d'associer les collectivités locales au redressement des finances publiques », s'applique pour la période 2011-2013, le projet de programmation des finances publiques 2012-2017 annonce d'ores et déjà une diminution de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pas encore notifié par les services de l'Etat, est estimé à l'identique des encaissements de 2012 soit 158 000 €.

Les dotations compensatrices de fiscalité 2013 notifiées par les services de l'Etat sont les suivantes :

Allocations compensatrices	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Taxe Habitation	2 023 586	2 053 179	2 078 170	2 073 686
Taxe foncière bâti et non bâti	204 604	187 659	166 045	153 829
Taxe professionnelle	584 000	540 723	452 026	378 237
Total	2 812 190	2 781 561	2 696 241	2 605 752

La dotation globale de fonctionnement prévue en 2013 est la suivante :

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Dotation de base	8 171 396	8 056 859	7 968 456	8 128 918
Dotation de superficie	26 439	26 439	26 439	26 43
Complément de garantie	5 849 433	5 849 433	5 849 433	5 786 225
Dotation de compensation	247 167	247 167	247 167	247 167
Total dotation forfaitaire	14 294 435	14 179 898	14 091 495	14 188 749
Dotation de solidarité DSU	1 216 580	1 216 580	1 216 580	**1 216 580
Dot. Nationale de Péréquation	1 411 670	1 465 934	1 324 660	**1 215 000
Total DGF	16 922 685	16 862 412	16 632 735	16 620 329

** Montants estimés non notifiés

Le chapitre des dotations doit faire l'objet d'une évolution très mesurée, un choix contraire pourrait être préjudiciable aux résultats de l'exercice 2013. Il conviendra, en tout état de cause, d'ajuster les montants par référence aux notifications lors du budget supplémentaire. L'enveloppe consacrée au chapitre 74 s'élèvera aux alentours de 24.220 millions d'euros.

3. Produits de services et du domaine (chap.70)

Il s'agit des recettes liées à la fois à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers ; elles représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement.

Une nouvelle fois les tarifs à caractère social (cantines scolaires, CLSH, petite enfance) n'augmenteront pas en 2013 malgré l'inflation constatée, ce qui représente un réel effort social de la collectivité en temps de crise. Les produits de services et du domaine diminueront donc en valeur réelle.

L'enveloppe consacrée au chapitre 70 s'élèvera aux alentours de 5.3 millions d'euros.

4. Autres recettes (chap.75)

Ces recettes devraient rester stables en 2013. Leurs montants devraient avoisiner les 1.5 millions d'euros.

B – Les charges de fonctionnement en 2013

Les travaux d'élaboration du BP 2013 se déroulent sous le signe des nécessaires économies. Ainsi, il a été demandé aux services de bâtir leurs propositions budgétaires sur le réalisé 2012 avec l'obligation d'avoir une gestion rigoureuse dès le premier euro dépensé.

Les efforts d'économie demandés aux services doivent permettre de limiter la hausse mécanique. Une telle démarche ne sera comprise et acceptée que si elle est juste, logique et adaptée aux situations particulières. Elle devra donc s'appliquer à l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par les actions menées directement par la ville ; en revanche seront préservés les secteurs de la petite enfance, du scolaire et de l'action sociale.

1. Dépenses de personnel (chap.012)

La masse salariale constitue le premier poste budgétaire de dépense (60 % du budget). La moindre évolution de ce poste de dépense pèse donc lourdement sur l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Pour 2013 l'enveloppe consacrée au chapitre 012 s'élèvera à 53,5 millions d'euros soit une augmentation de 1.05% par rapport au compte administratif 2012.

Si le point d'indice de la fonction publique n'évoluera pas en 2013, d'autres prélèvements obligatoires augmenteront :

- Le taux de la contribution CNRACL
- La revalorisation du SMIC qui contribue à faire mécaniquement progresser les indices les plus bas des agents de la collectivité.
- Le taux de cotisation au CNFPT est rétabli à 1% de la masse salariale en 2013.
- La revalorisation de la valeur du ticket restaurant

En dehors de ces éléments de contexte, la Ville s'est fixé pour objectif la poursuite de la maîtrise de ses effectifs, engagée depuis trois années et de sa masse salariale hors des évolutions réglementaires. Malgré cela, la Ville s'inscrira pleinement dans le dispositif des emplois d'avenir.

2. Dépenses à caractère général (chap.011)

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre et s'intensifier sans impacter la qualité du service public. Pour 2013 ce poste de dépenses se présente en diminution de 8% par

rapport aux réalisations de 2012. Cette diminution résulte en partie des programmes qui se sont terminés en 2012 (Concerto – Coopération Internationale ...). Elle est aussi le fruit des efforts des services pour respecter la note de cadrage, l'objectif pour les services est de ne pas dépasser le taux de réalisation constaté en 2012

Dans cette perspective, il conviendra de suivre avec la plus grande vigilance l'exécution de ce poste budgétaire. L'enveloppe consacrée au chapitre 011 s'élèvera aux alentours de 16 millions d'euros.

3. Autres dépenses de gestion (chap.65)

Afin de contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses municipales, le montant de l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations sera stabilisé à hauteur de 1,65 millions d'€. Les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles resteront à l'identique avec respectivement 800 k€ et 200 k€.

La subvention au fonctionnement de l'Office Municipal du Tourisme sera augmentée de 280 000 €. Cette subvention supplémentaire exceptionnelle intervient dans le cadre de l'organisation de la 100ème édition du Tour de France.

Il est à noter que les participations et contingents obligatoires sont annoncés à la hausse :

- Le contingent incendie pour 2013 est notifié à 3 657 000 € soit une progression de 0.68 %
- La participation de la ville au fonctionnement de l'Ecole nationale de musique devrait progresser de plus de 4.50% passant de 573 000 € à 599 000 €.

L'enveloppe consacrée au chapitre 65 s'élèvera aux alentours de 8.5 millions d'euros montant légèrement supérieur au BP 2012.

4. Les charges financières (chap.66)

La politique bancaire a pendant un certain nombre d'années, consisté à inciter les collectivités locales à mener une gestion active de leur dette. Ainsi les produits proposés ont-ils permis aux collectivités de faire baisser leurs taux d'intérêts par le biais de produits structurés (taux fixes à barrière, produits de pente indexés sur l'euro, produits indexés sur des indices monétaires pour la majorité).

Le poids de la charge de la dette sur le budget 2013 est incertain. Cette incertitude relève d'abord du fait que la charge financière concernant les intérêts de dette structurée est dépendante de l'évolution des cours de change notamment la parité Eur/CHF, mais aussi en raison de négociations en cours avec la Société de Financement Local (SFIL) suite au démantèlement de DEXIA. Les effets de cette négociation devraient impacter significativement le budget de fonctionnement.

I – RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A – Les ressources d'investissement en 2013

Les principales ressources réelles d'investissement sont :

- Le fonds de compensation de TVA. Le montant attendu pour 2013 est de 2,9 M€. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de 2012.
- La taxe d'aménagement sous densité (Ex TLE) est inscrite au même niveau de 2012 à savoir 0.5 M€.
- Le produit des amendes de police est estimé en 2013 à 0.7 M€
- Les subventions d'équipement provenant des divers partenaires à hauteur de 12 M€
- L'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement devrait être de 7 M€

Les autres ressources sont des opérations d'ordre provenant de la section de fonctionnement ; Elles sont composées du virement de la section de fonctionnement et des opérations d'amortissements et de provisions. Après avoir rempli l'obligation de couvrir l'annuité de la dette en capital, elles s'ajoutent aux ressources réelles pour financer le programme d'investissement de l'exercice.

B – Les dépenses d'investissement en 2013

Les dépenses de cette section s'inscrivent en premier lieu dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).

Figureront essentiellement des opérations telles que :

- La dernière phase de travaux de construction de la halle des Sports
- La démolition de l'ancien collège du Finosello
- La démolition des écoles de type Pailleron aux Salines
- La restauration de l'encrochement de la place Miot
- La poursuite des travaux d'eaux pluviales en centre ville
- Le début de réalisation des exutoires d'eaux pluviales Cannes - Salines

S'y ajoutent :

- Les études menées en groupement d'achat avec la CAPA pour le TCSP
- Le programme de voirie 2013 tel qu'il a été défini le 21 janvier 2013
- Les opérations nouvelles d'investissement (travaux)
- les dépenses récurrentes de mise en conformité du domaine communal
- les acquisitions de biens meubles et immeubles

Les dépenses d'équipement brut seront maintenues à un niveau relativement élevé de l'ordre de 23 M€ compte tenu des opérations déjà engagées et de celles relatives à l'entretien du patrimoine communal.

PARTIE IV

LES AXES

STRATEGIQUES D'INTERVENTION

POUR 2013

La ville malgré un contexte économique et financier difficile poursuivra la politique qu'elle a engagée depuis 12 ans au service des Ajacciens. Le budget communal tendra cette année encore :

- A l'amélioration du cadre de vie ;
- Au développement durable ;
- Au renforcement de l'action sociale ;
- A l'attractivité culturelle, sportive et éducative.

PREMIER AXE STRATEGIQUE : AMELIORER LE CADRE DE VIE
--

a) ANRU et OPAH/RU

Depuis la signature de la convention du programme de rénovation urbaine des Cannes-Salines, des opérations en matière de cadre de vie ont été réalisées :

- Le groupe scolaire Jérôme Santarelli à Candia inauguré en 2012.
- Les jardins familiaux aux Cannes inaugurés en 2011
- Le premier tronçon du chemin de Candia.
- L'école Salines IV a été démolie

De nouvelles opérations seront lancées en 2013, il s'agit de :

- En matière scolaire, la poursuite de la démolition des écoles des salines de type « Pailleron », afin de pouvoir engager la réalisation de la nouvelle école des salines sur site.
- En matière d'eaux pluviales :
Les inondations de mai 2008 ont mis en lumière les retards importants que connaît la commune en matière d'infrastructures hydrauliques. La municipalité a déjà entrepris des travaux importants avec la réalisation des bassins de rétention de la Madonuccia, de Budiccione, et d'Alzo di Leva 1, ainsi que la création de l'exutoire Sainte Lucie. De même la restructuration du réseau d'eau pluviale du centre ville est en cours.

La problématique hydraulique sur l'ensemble du quartier Cannes-Salines compte tenu des coûts importants qu'elle génère nous a amenés à solliciter nos partenaires financiers au-delà des montants prévus à la convention ANRU, c'est ainsi que sont sollicités pour le financement de ces opérations le FEDER, le PEI, et la CTC, et que la ville a obtenu des financements dans le cadre du PAPI, pour lequel la convention doit être signée prochainement.

- En matière de logements :
Dans le centre ville, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est achevée en 2011, les derniers paiements sont intervenus en 2012. La négociation d'une nouvelle convention qui prendra en compte les nouvelles directives de l'Anah : précarité énergétique et habitat dégradé est en cours et devrait pouvoir se concrétiser prochainement.

b) Au titre des services à la population

- **Les services funéraires :** le Conseil municipal a délibéré le 19 décembre 2011 et a attribué la Délégation de Service Public relative à la création d'un crématorium, les travaux qui ont débutés devraient pouvoir se poursuivre après règlement du contentieux engagé par quelques riverains. Une étude pour l'extension du cimetière du Canicciu sera entreprise en 2013.

c) L'amélioration du cadre de vie

La démolition de l'ancien collège du Finosello devrait être achevée en fin d'année. Son montant total est estimé à 5,5 M€, la CTC s'étant engagée à financer cette opération à hauteur de 80 %. Parallèlement une étude d'aménagement de l'espace ainsi libéré est en cours.

d) Le stationnement

Avec la signature de la DSP Parkings, et le début des travaux programmé pour les tous prochains jours sous le square César Campinchi, l'offre de stationnement en centre ville devrait voir sa capacité augmentée en 2014.

Les études menées en groupement d'achat avec la CAPA pour le TCSP se poursuivront en 2013, les premiers travaux devraient être réalisés cette année avec

l'aménagement du carrefour de Castelvecchio, et la création d'un parking a l'arrière de la gare CFC.

DEUXIEME AXE STRATEGIQUE : UNE VOLONTE REAFFIRMEE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

a) La qualité des eaux de baignade

Le marché d'étude du profil des eaux de baignade des 15 plages de la ville se poursuit . Ces profils consistent à identifier les sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignades d'une part, et de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire, d'autre part. Ces études environnementales permettront d'estimer les risques de pollution, naturelle ou accidentelle, et de prendre les mesures préventives. Il faut noter que pour 2012 toutes les plages ont un niveau de bonne qualité, et aucun incident n'a été de nature à fermer une plage durant la saison estivale 2012

b) La lutte contre les nuisances sonores

En complément de la démarche engagée en ce qui concerne l'occupation du domaine public, la Ville par l'intermédiaire de son service d'hygiène et de santé poursuivra sa politique de lutte contre les nuisances sonores, notamment, pendant la période estivale. La diffusion de musique amplifiée à l'extérieur est strictement limitée à certaines occasions et respectueuse des textes et du voisinage. A cet effet, l'acquisition d'un sonomètre pour permettre au service de mener à bien sa mission est prévue au budget 2013

c) Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le conseil municipal a arrêté le PLU de la Commune. Il s'articule autour de 3 axes : préserver, valoriser et développer la qualité de notre ville pour assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants et à ses hôtes. Le PLU devrait être définitivement approuvé prochainement.

d) La recherche de la performance énergétique

Le développement durable, c'est également être exemplaire en réalisant des travaux consacrant l'économie d'énergie. Les bâtiments que la ville envisage de construire ou de rénover le seront en application des normes en matière d'économie d'énergie.

Depuis 2011, la mise en application des principes d'économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public a été engagée, 6 000 points lumineux sont concernés, cette politique sera poursuivie en 2013.

e) L'intégration du développement durable dans toutes nos activités afin de construire une « éco-administration ».

Dans le cadre de l'Agenda 21 piloté par la CAPA, la Ville d'Ajaccio a engagé sa contribution en mettant en œuvre des mesures susceptibles de réduire l'impact de l'activité de ses services et de ses agents sur l'environnement et d'agir pour un développement durable efficace.

A cet égard, la commune s'est engagée dans une politique de réduction des déplacements en voiture. Ainsi a été signée en 2010 avec la CAPA une convention relative aux déplacements des agents, avec prise en charge par la ville d'une partie du coût des tickets de transports collectifs. De même, la mise en place de la politique de stationnement répond aussi à cet impératif, ainsi l'aménagement de parcs relais en collaboration avec la CAPA permettra de limiter l'entrée de voitures en ville, ce qui contribuera à améliorer la qualité de l'air sur Ajaccio.

La politique de dématérialisation des pièces administratives et comptables s'est poursuivie en 2012, et sera amplifiée.

Cela passe aussi par l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans nos marchés publics, ainsi un certain nombre de marchés ont répondu à ces exigences depuis 2011. Certains marchés dont l'objet ou les conditions d'exécution ont pris en compte le développement social. *Exemples : Travaux jardins familiaux, prestations de nettoyage du Musée Fesch, travaux de réaménagement chemin de Candia (article 14 CMP), Marché d'insertion à l'église Saint Erasme (article 30 CMP).*

D'autres marchés ont intégré des critères ou définition en rapport avec des objectifs liés à l'environnement. Exemples : Impression du programme théâtre municipal (qualité papier recyclé), location de véhicules (valorisation du critère performance environnementale), location et maintenance de copieurs (critère aspects environnementaux, et développement de la dématérialisation), achat de denrées alimentaires (lots bio), fourniture papier de bureau (exigence 100 % papier recyclé).

Certains marchés ont pour objet l'analyse des répercussions à venir sur l'environnement, par exemple les relevés thermographiques de façades d'immeubles dans le cadre de l'OPAH.CD. De même sera lancé en 2013 une mission d'expertise sur les enjeux de l'énergie sur le territoire communal, ce qui permettra de produire un panorama de la problématique « énergie climat » telle qu'elle se pose à Ajaccio, et esquisser des perspectives d'actions.

f) S'appuyer sur le monde associatif

Il s'agit aussi d'établir dans le cadre de nos partenariats, notamment avec le monde associatif, l'intégration d'actions exemplaires de développement durable. Le partenariat de la ville avec l'APIEU (Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain) en est un exemple, comme les chantiers d'insertion pour l'entretien des plages.

g) Préservation du littoral

Les différentes tempêtes qui se sont succédées ont attaqué les rivages, les infrastructures d'enrochements de la place Miot, et de la route des sanguinaires en particulier au droit du Canicciu ont particulièrement souffert. Les travaux de confortement des enrochements ont été engagés.

<p style="text-align: center;">TROISIEME AXE STRATEGIQUE : LA SOLIDARITE, LA CITOYENNETE ET LA PROXIMITE DU SERVICE PUBLIC</p>
--

Dans un contexte marqué par la crise, la politique sociale de la Ville d'AJACCIO s'attache à venir en aide aux plus démunis et à renforcer le lien social et la solidarité entre tous les habitants.

Aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville d' Ajaccio met en œuvre, au quotidien, une action de solidarité déterminante en faveur de tous les ajacciens.

I – Malgré un contexte économique difficile, la Ville continuera de développer sa politique sociale.

a) Les actions en faveur des personnes âgées :

Les actions, menées essentiellement par le CCAS, contribuent au maintien à domicile comme le portage de repas pour cent personnes en moyenne, mais aussi à inciter les personnes retraitées à sortir : un thé dansant tous les quinze jours, des animations lors de la "semaine bleue", la rencontre intergénérationnelle, l'information et les loisirs dans "La Maison des Aînés" récemment installée à la cité Grossetti.

Pour les personnes âgées connaissant des difficultés liées, notamment à l'isolement, une conseillère du Réseau Gérontologique Social du CCAS se rend à leur domicile pour procéder à l'évaluation de la situation. Selon le cas, elle accompagne la personne dans ses démarches administratives, veille à ce qu'elle bénéficie des droits sociaux et médicaux. Si nécessaire, un bénévole, formé à ce type d'écoute, se charge de venir en aide à la personne.

Depuis mai 2009, le CCAS, en partenariat avec une grande chaîne de distribution, organise la livraison de produits frais et d'épicerie aux personnes retraitées suivies dans le cadre du Réseau Gérontologique Social. Ce « panier de la solidarité » est distribué chaque semaine à toutes les personnes âgées dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté.

Se maintenir en bonne santé et conserver une bonne hygiène de vie sont les principaux objectifs des animations proposées par différents services municipaux : ateliers mémoire, prévention des chutes et des accidents domestiques, information sur la nutrition, sensibilisation au risque canicule...

b) Les actions en faveur des adultes en difficulté et des exclus :

La Ville apporte son aide financière pour l'accès aux droits fondamentaux :

- **Santé** : prise en charge ou maintien de la complémentaire santé CMU pour les individus à très faibles revenus,
- **Logement** : en complément des dispositifs départementaux, aide pour le paiement des factures d'énergie, mise en place d'une garantie financière pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement sous forme d'un prêt d'honneur.
- **Nourriture et aides de première urgence** : Aides financières complémentaires à celles du Conseil Général et l'Épicerie éducative. Cette structure connaît une évolution très importante des demandeurs, notamment des personnes retraitées et des mères isolées avec enfants en bas âge.

A la demande des associations caritatives et humanitaires, la Ville d'Ajaccio avec le concours des services de l'Etat et du Département, avait ouvert en décembre 2004 le premier **abri de nuit** pour les sans-logis. Cette action a été pérennisée depuis, pour chaque période hivernale. Cependant, compte tenu des besoins permanents en matière d'hébergement d'urgence, le CCAS de la Ville s'est engagé, dès 2006, aux côtés de la CLE pour bâtir un projet d'abri pérenne. La Ville d'Ajaccio a cédé pour l'euro symbolique à la société ERILIA un terrain à Mezzavia, pour permettre la construction de ce bâtiment.

c) Les actions en faveur de la jeunesse et du lien social :

Il est indispensable de *conforter la place des jeunes dans la ville* par l'éducation, la prévention, la formation, le développement culturel, le sport, la sensibilisation au développement durable.

Il faut agir de manière simultanée pour :

- améliorer leur vie quotidienne en prévenant la délinquance et en organisant l'accès de tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs,
- encourager le développement économique et l'emploi.

Dans cette perspective, plusieurs actions de sensibilisation sont menées :

- **Santé** : prévention sur les toxicomanies et sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à la nutrition. A noter que depuis décembre 2008, la Ville d'Ajaccio a l'avantage d'appartenir au réseau français des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé. Par cette adhésion, garante d'un label qualité en matière de santé, elle entend renforcer et valoriser son action en faveur d'une meilleure qualité de vie de l'ensemble de ses habitants.
- **Citoyenneté** : rendre les jeunes acteurs de manifestations citoyennes (Droits de l'Enfant, Marché des Jeunes)

- **Prévention :** Dans le cadre de sa politique générale de cohésion sociale et d'animation des quartiers, la Ville d'Ajaccio développe des animations à l'attention de tout public et des jeunes en particulier.
Le CISPD a formé et mis en place des Equipes de Prévention Territorialisée qui mettent en œuvre des programmes dans plusieurs secteurs de la Ville
Ces projets sont cofinancés par le CISPD et la Ville.
Pour l'année 2013, les projets des EPT seront remis au CISPD fin mars et ne sont pas encore connus.
- **Insertion et formation professionnelles :** En relation avec la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans des parcours de formation, de recherche d'emploi ou de stage.
- Par ailleurs, la Ville d'Ajaccio poursuit l'action du **Dispositif de Réussite Educative** visant à lutter contre l'échec scolaire d'enfants en difficulté par une approche globale prenant en compte l'environnement scolaire et familial de l'enfant. Ce dispositif concerne quatre grands quartiers : Cannes/Salines, St. Jean et Jardins de l'Empereur. L'animation d'un réseau de professionnels, piloté par le coordonnateur du Dispositif, a permis de consolider les partenariats avec l'Education Nationale, le Conseil Général, la FALEP et les services éducatifs spécialisés (CMSP, CMPP...).
- **Favoriser la participation des habitants et le lien social :** en soutenant notamment, les actions portées par les associations de quartier et les structures existantes. A cet égard, les actions menées dans le centre social de St Jean et de celui des Cannes créé en 2012 et le projet de création d'un nouveau centre social aux Salines en 2013 témoignent de cette volonté d'ouvrir des espaces d'expression et de loisirs aux habitants et offrir de bonnes conditions d'accueil aux associations dans des locaux adaptés.

II – La Ville poursuivra son effort de solidarité en faveur de tous les ajacciens.

- a) Pour que chacun puisse avoir une chance de trouver ou de retrouver sa place dans la cité,** la Ville s'engage à mieux soutenir, dans la dignité et le respect, ceux qui en ont le plus besoin.
- Consolider le Réseau Social Gérontologique et ses actions d'aide à la personne âgée.
 - Permettre à davantage de familles d'accéder à l'Épicerie Éducative et de bénéficier de l'accompagnement nécessaire.
 - Poursuivre et augmenter le nombre de bénéficiaires de la distribution de produits frais.
 - Développer l'information sur les droits sociaux et permettre leur égal accès à tous par le travail en réseau des services sociaux et de proximité. Les Maisons des Services Publics constituent, à cet égard, un lieu d'information, d'orientation et de conseil pour tout public.
- b) Faire de la prévention une préoccupation quotidienne.**

- Contribuer à améliorer la santé par des actions de sensibilisation et de prévention avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé et l'Atelier Santé – Ville,
- Renforcer les partenariats avec le CISPD et les associations pour des actions globales et concertées de prévention de la délinquance dans tous les quartiers. A cet égard, la Ville soutient les projets des Equipes de Prévention Territorialisées créées par le CISPD et qui réunissent les acteurs de terrain des différents quartiers.
- Rencontrer les habitants, rechercher ensemble les voies et moyens du mieux vivre ensemble.

c) Rendre les animations plus accessibles et innovantes.

- Développer et diversifier les actions socioculturelles dans les Maisons de Quartier
- Favoriser la participation des habitants dans la vie de leur quartier.
- Développer des rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social (actions citoyennes, transmission de la culture et de la mémoire...).

d) Améliorer le quotidien par des activités éducatives.

- Consolider le Dispositif de Réussite Éducative.
Malgré un désengagement de l'Etat, la Ville a décidé de poursuivre les actions en faveur des enfants en difficulté et en mettant l'accent sur le suivi individuel des enfants et de leurs familles.
- Encourager les comportements citoyens des jeunes par des activités sportives et culturelles.

La Ville d'Ajaccio poursuivra sa démarche partenariale avec tous les acteurs institutionnels et associatifs. Elle favorisera la recherche de réponses nouvelles, souples et adaptées aux besoins des habitants pour que chaque citoyen soit reconnu dans sa dignité et qu'il trouve sa place dans la Cité.

III - Accessibilité et occupation du domaine public

Faciliter la ville aux personnes handicapées est une préoccupation majeure de la municipalité. En signant la charte "VILLE - HANDICAP" le 21 avril 2011, la Ville d'Ajaccio a souhaité exprimer clairement son engagement à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap (mental, moteur, psychique, sensoriel) en améliorant les conditions de leur autonomie, par des actions et réalisations concertées entre la Ville et ses habitants regroupés au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH).

Le rapport annuel pour 2012 de cette commission a été présenté au conseil municipal le 21 janvier dernier. Parmi les actions et réalisations 2012 figurent :

- La poursuite de la réfection des trottoirs
- La création ou la réfection de passages piétons surbaissés pour permettre l'accès des fauteuils roulants
- La réalisation de 14 places de stationnement réservées,
- La poursuite par la CAPA de la mise en accessibilité des transports en communs

- La mise en service par la CAPA d'un transport à la demande.

La ville poursuivra ses efforts pour respecter les engagements fixés par la charte et les échéances de 2015.

<p style="text-align: center;">QUATRIEME AXE STRATEGIQUE : DYNAMISER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE</p>
--

a) Art et Culture :

L'envergure culturelle de la Ville s'est accrue en 2010 par l'ouverture de l'Espace Diamant et la réouverture du musée Fesch, un évènement majeur au niveau national,

Un partenariat renouvelé et accru avec la CTC, permet le financement à 70 % des dépenses engagées tant au niveau du spectacle vivant, que des manifestations du Musée Fesch, seul musée des beaux arts de Corse.

La ville a ratifié la charte de la langue Corse de la CTC, des actions spécifiques ont déjà été mises en œuvre pour valoriser et développer l'usage de notre langue.

La ville a par ailleurs obtenu en 2012 le label « ville d'art et d'histoire ».

b) Sport :

2013 sera marqué par le passage du 100ème tour de France Cycliste dans la cité impériale. Cet évènement qui aura des répercussions économiques fortes sera l'occasion de faire la promotion sportive et touristique de la ville. Tous les moyens sont d'ores et déjà mobilisés dans ce sens.

2013 sera également l'année de la réception des travaux de la construction de la Halle des sports du Stiletto. Cet équipement multi activités capable d'accueillir aussi bien des compétitions sportives que des manifestations culturelles d'envergure prendra de pare sa conception et sa capacité un caractère régional. Afin d'optimiser sa gestion, il sera proposé au conseil municipal la création d'une régie personnalisée.

c) Jeunesse :

Avec le succès que connaissent les CLSH de la ville, l'offre à destination des accueils de loisirs maternels et primaire sera maintenue et développées.

d) Petite Enfance :

Chacun des établissements s'engage dans un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé (journées d'informations thématiques, point info parents, etc.) plaçant les parents et la famille au cœur de ces préoccupations.

La Ville poursuit le développement de son réseau de structures d'accueil sur l'ensemble de son territoire, elle a acté pour les années à venir la création de soixante places de crèches supplémentaires dans le cadre du contrat petite enfance qui la lie à la CAF les études sont actuellement en cours.

e) L'Europe et les partenariats inter communautaires :

La ville est impliquée dans quatre projets financés dans le cadre du programme transfrontalier Italie – France maritime.

- **ARCIPELAGO MEDITERRANEO**

Programme en partenariat avec Cagliari, Portoferraio, le Musée National des Arts et des Traditions Populaires et le Musée de la Corse. La ville a travaillé sur ce projet en partenariat avec l'OMT sur le développement de produits touristiques

- **UCAT - Unione Città dell'Alto Tirreno**

Programme en partenariat avec les Municipalités de Gènes, de Livourne de Cagliari, les associations de Municipalités de la Toscane, de la Ligurie, de la Sardaigne. La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Maison de l'Emploi, Pole Emploi, l'AFPA et ACTA VISTA. C'est dans ce cadre qu'est réalisée la réhabilitation de l'église Saint Erasme sous la forme d'un chantier d'insertion.

- **BONESPRIT**

Programme en partenariat avec la Province de Lucca – Capofila, la Province de Livourne, la Province de Massa Carrara, la Province di Pise (Comune di San Miniato), la Province di Grosseto, la Comune di Sarzana (Province de La Spezia), la Province de Savona La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes et l'OMT sur le recensement de tous les biens immobiliers et mobiliers en relation avec Napoléon et la famille Bonaparte, la Numérisation du fonds Napoléon de la Bibliothèque Municipale, et l'organisation d'une semaine napoléonienne

- **ODYSSEA Corsica**

Programme de partenariat qui réunit la Corse, la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie, il a pour objectif de créer un réseau unique de cités portuaires et territoires labellisés ODYSSEA utilisant conjointement les nouvelles technologies d'information et de communication.

Au sein de ce projet, tous les acteurs économiques du territoire seront associés et impliqués. Il vise à créer, structurer, promouvoir un itinéraire culturelle Européen Mer & Terre (label du Conseil de l'Europe) qui va de port en port et du port vers les terres. L'ambition est de « mettre en scène » de façon innovante et dans le respect de notre culture et environnement, quatre thématiques d'escale relevant nos savoir-faire, nos richesses culturelles, nautiques, oeno-gastronomiques, patrimoniales, naturelles, identitaires... les liens historiques entre la mer, nos cités portuaires et les villages ruraux.

Une nouvelle opération au titre de la coopération internationale a été initiée pour 2013-2018, dans le cadre de financements européens :

- **EUROPAID**

Dans la continuité des relations déjà engagées par l'association Asie Horizon 2020, il s'agit d'un programme soutenu par les fonds européens pour la mise en œuvre du projet « bonne gouvernance de la gestion des déchets » avec les villes de Haiphong (Vietnam) et Paksé (Laos). Ce programme durera 5 ans. Ce projet intègre plusieurs dimensions : économique, sociale, environnementale et sanitaire - santé. Son fondement est économique, mais sa portée concerne l'ensemble des quatre axes cités.

PARTIE V

LE BUDGET ANNEXE

DU STATIONNEMENT

La ville a engagé la restructuration, et l'extension de son parc de stationnement payant sur voirie. Afin de garantir l'équilibre financier global de ce secteur, le conseil municipal a décidé en 2012 la création d'un budget annexe du stationnement qui individualise les charges et les produits liés aux structures de stationnement.

Ce budget annexe du stationnement prend donc en charge les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, les dépenses d'investissement relatifs au stationnement, et les charges de l'annuité de la dette relatives au financement de la construction des parkings. En recettes figurent le versement de la part fixe et de la part variable prévues à la DSP Parking, les recettes liées aux horodateurs, les subventions éventuelles liées à la construction des parkings, et l'emprunt qui pour 2013 devrait s'établir à 10.395 M€

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après un large débat au cours duquel sont intervenus :
M. M. SBRAGGIA, LAUDATO, M. LE MAIRE, M.M. PARODIN, MARY, Mme A.M. LUCIANI, M.M. BASTELICA, CASASOPRANA, PANTALONI, Mme JOLY, M.M. GABRIELLI, P.A.LUCIANI, VITALI, CERVETTI.

PREND ACTE

- des **Orientations Budgétaires, exercice 2013**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois, et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130328-2013_68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013